

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° DEV 5**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ **DIRECTION GENERALE ADJOINTE DEVELOPPEMENT ET EDUCATION**■ **DIRECTION ECONOMIE SOLIDAIRE ET INSERTION****9228****1 - Mission Développement et Insertion****12 - Insertion**

Conformément à la délibération du 7 mai 2009, la mise en œuvre du RSA en Meurthe-et-Moselle s'inscrit dans la volonté exprimée par le Département, dès janvier 2004, de considérer l'insertion comme une exigence majeure dans la construction d'une société solidaire, durable. En conséquence, l'assemblée départementale a placé cette politique publique, comme toutes les autres politiques de solidarité, au cœur de son projet.

Réaffirmé et redéfini lors de la session du 22 juin 2015, le projet de l'assemblée départementale fera l'objet d'une traduction stratégique et opérationnelle par l'adoption prévue en 2016 d'un nouveau Programme Départemental d'Insertion (PDI), couplé à un Pacte Territorial Insertion (PTI).

La politique d'insertion en Meurthe-et-Moselle s'inscrit dans un double engagement :

- garantir à tous et en particulier aux citoyens les plus démunis l'accès aux ressources minimales pour vivre dignement. Il prend la forme d'une allocation et d'un accès aux droits (logement, santé, etc.) ;
- aider les plus démunis dans leur insertion socioprofessionnelle en leur permettant d'être accompagnés dans des parcours diversifiés et cela dans le but commun d'accéder durablement à un emploi digne, condition essentielle de leur autonomie et de leur reconnaissance sociale.

Ce double engagement se traduit de façon opérationnelle par la mise en œuvre de dispositifs d'insertion, de mesures d'aide et de modalités d'organisation de nature à soutenir les acteurs départementaux qui contribuent à l'insertion ; tous se trouvent guidés par cinq orientations prioritaires.

1. Faire de l'insertion une passerelle et non une situation durable

Cette volonté s'inscrit dans une approche globale et continue de la démarche d'insertion, et nécessite en particulier de renforcer les liens avec le monde économique.

A ce titre, l'action départementale doit consolider l'ensemble des actions visant à structurer des parcours sécurisés (rapidité de mise en place et absence de ruptures), et adaptés aux besoins et potentialités des personnes.

Par ailleurs, la particularité de la politique d'insertion en Meurthe-et-Moselle consiste aussi à renforcer les actions en lien avec le monde économique afin de contribuer à créer les conditions d'emploi des bénéficiaires du RSA.

La politique d'insertion développe depuis plusieurs années une action en lien avec les acteurs économiques, en particulier grâce à la mobilisation des clauses d'insertion.

Le conseil départemental a aussi engagé une politique volontariste d'appui au développement de l'économie solidaire. Engagée dès 2012 par le département, cette démarche développe de nombreux liens avec la politique d'insertion en offrant des perspectives d'emploi digne et durable aux bénéficiaires du RSA, et plus largement à l'ensemble des publics en insertion.

L'action du département en matière de valorisation de l'économie solidaire a ainsi mis en évidence des initiatives et engagements des acteurs en faveur de l'emploi. Celles-ci sont portées tant au niveau de structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), partenaires de la politique d'insertion du département, que par d'autres types d'acteurs, qu'ils soient associatifs, coopératifs, ou relevant de l'économie traditionnelle (entreprises).

En 2016, l'adoption d'un **Programme Départemental d'Insertion (PDI)** aura vocation à redéfinir les priorités portant sur le projet politique et sur les moyens affectés par le Département.

L'action départementale en matière d'insertion professionnelle et de développement des emplois d'insertion, en lien avec les acteurs économiques, devra nécessairement s'inscrire dans le cadre d'un dialogue structuré avec le Conseil régional d'Alsace Champagne Ardenne Lorraine.

2. Articuler la politique départementale avec les dynamiques des territoires

Partant du principe que c'est à l'échelle du territoire que peuvent se construire les réponses les plus adaptées, au croisement de dispositifs descendants et de projets émergents à un niveau local, la politique départementale favorise les coopérations entre les organisations départementales territorialisées et les collectivités territoriales de ces mêmes territoires.

C'est à l'échelle du territoire que l'insertion peut devenir un véritable levier de développement local et d'innovation sociale.

La priorité insertion inscrite dans le dispositif de contractualisation du conseil général avec les communes, les intercommunalités et les pays constitue la concrétisation majeure de cette orientation. Il est poursuivi et conforté dans le cadre du nouveau dispositif des **Contrats Territoire Solidaires (CTS)** mis en place par le Département à partir de 2016.

3. Inscrire l'insertion comme un élément de l'ensemble des politiques publiques départementales

La politique départementale d'insertion n'appartient pas au seul registre de l'action sociale mais se définit et se construit en lien avec l'ensemble des politiques portées ou soutenues par le conseil départemental.

La participation de chaque politique publique à l'insertion constitue une concrétisation décisive de cette orientation de la politique départementale. Celle-ci a indéniablement contribué à faire entrer l'insertion dans des secteurs qui n'avaient pas intégré cette responsabilité commune tout en contribuant fortement au renouvellement de l'offre d'insertion.

Le programme 414 « **mobilisation des politiques publiques à l'insertion** » fournit des illustrations concrètes de réalisation de cette orientation.

4. Mobiliser les partenaires publics

L'insertion représente une responsabilité partagée avec de nombreux partenaires.

L'implication de l'Etat est particulièrement affirmée dans le RSA, à travers notamment le rôle majeur que doit y jouer Pôle Emploi mais également par la confirmation de la position de l'Etat comme chef de file de l'insertion par l'activité économique.

En 2016, cet enjeu sera particulièrement prégnant pour la politique insertion, en raison du lancement par l'Etat d'un plan d'urgence en faveur de l'emploi, et de l'affirmation du rôle économique des intercommunalités d'une part, et du Conseil Régional (y compris sur le volet emploi-formation) d'autre part, dans le cadre de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Dans le cadre d'un accord avec les maisons de l'emploi porteuses des Projets Locaux Insertion et Emploi (PLIE), le département recherche déjà activement l'implication des collectivités locales, communes et intercommunalités, dans l'effort d'insertion des bénéficiaires du RSA.

L'évolution et la structuration de ces partenariats représenteront un enjeu majeur de l'année 2016, et trouveront leur transcription par la validation d'un **Pacte Territorial Insertion (PTI)**.

5. Assurer une maîtrise financière du dispositif

Le département a été confronté à une augmentation très importante du nombre d'allocataires du RSA entre 2012 et 2015. (6,8 % en 2012, 8,8 % en 2013, 5,7 % en 2014 et 3,3 % en 2015). S'agissant des seuls foyers payables par le département (RSA Socle et RSA Socle + Activité), le nombre d'allocataires est ainsi passé de 18 258 allocataires en décembre 2011 à 22 837 allocataires en septembre 2015.

Conjugués aux revalorisations de l'allocation, décidées au niveau national, ces augmentations cumulées du nombre d'allocataires impactent lourdement le budget dédié aux allocations individuelles.

Dans ce contexte, **la renationalisation du financement et de la gestion du RSA** est un enjeu majeur de l'année 2016, pour la situation générale du Département comme pour la poursuite d'une politique publique d'insertion.

En s'appuyant sur les résultats issus de l'évaluation menée sur l'insertion entre janvier 2014 et mi-2015, le Département poursuivra en parallèle la recherche d'une plus grande efficacité dans l'allocation de ses moyens sur des actions d'insertion, et renforcera l'appui sur la mobilisation du Fonds Social Européen, volet inclusion, pour conforter, développer et renouveler les offres de service.

BUDGET

Le budget dédié à l'insertion est réparti en **cinq programmes** depuis le 1^{er} janvier 2011 :

- 411 : allocations (dont activation des contrats aidés pour les employeurs),
- 412 : développement des actions d'insertion,
- 413 : moyens généraux de l'insertion (hors masse salariale et hors patrimoine et assurances),
- 414 : mobilisation des politiques publiques à l'insertion,
- 415 : aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE).

Le budget total proposé pour 2016 est de **142 550 500 €** dont 135 200 000 € pour le paiement des allocations.

Pour mémoire, en 2015, le budget primitif était de 133 076 000 € dont 122 692 000 € pour le paiement des allocations.

PROJECTION 2016

Au titre du fonctionnement, quatre points doivent être pris en compte :

*** Une augmentation prévisionnelle du nombre de bénéficiaires du RSA qui devrait se poursuivre plus faiblement en 2016.** L'augmentation de foyers payables RSA socle et RSA socle + activité s'établit à + 3,3 % en rythme annuel au 30 septembre 2015 pour les allocataires CAF (sources ELISA CAF-données consolidées). Cette augmentation fait suite à une augmentation de 5,7 % en 2014 du nombre d'allocataires CAF et à quatre années de hausses consécutives et qui se répercutent sur le montant de l'allocation.

Pour les allocataires MSA, ils passent de 239 en septembre 2014 à 257 en septembre 2015.

Ces augmentations impliquent une hausse des dépenses dédiées au financement de l'allocation et pèsent lourdement sur le budget global de l'insertion ;

* **Des économies importantes** portées principalement sur la diminution de la participation du département au cofinancement des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), la suppression du cofinancement des contrats aidés dans le secteur non marchand (160 CAE cofinancés en 2015 par le Département), et l'adaptation du budget dédié à la mobilisation des politiques publiques ;

* Un maintien des moyens affectés au titre des actions d'insertion ;

* L'inscription de 145 635 € pour l'aide personnalisée au retour à l'emploi (APRE) correspond au montant prévisionnel des dépenses 2016. Le projet de loi de finances 2015 prévoyant un arrêt du financement de l'APRE par l'Etat, ce montant de dépenses correspond aux soldes des aides attribuées en 2014 et sur les années précédentes.

Le projet de budget pour l'insertion en 2016 se traduit donc par un paradoxe majeur auquel notre collectivité, comme l'ensemble des départements, se trouve confrontée.

En effet, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA génère un coût non compensé lié au versement des allocations, imposant au Département la réduction des moyens affectés à l'accompagnement de ces publics. Pourtant, ce sont bien ces mêmes moyens qui constituent le levier pour diminuer le nombre de bénéficiaires du RSA en facilitant leur insertion professionnelle

PROPOSITION budgétaire 2016 en fonctionnement

PROGRAMME	Rappel BP 2015	Proposition BP 2016
411 – allocations RSA	126 692 000 €	137 075 000 €
412 - développement des actions d'insertion	3 990 000 €	4 171 565 €
413 - moyens généraux de l'insertion	194 000 €	158 300 €
414 - mobilisat° des politiques publiques à l'insert°	1 400 000 €	1 000 000 €
415 – aide personnalisée de retour à l'emploi	800 000 €	145 635 €
TOTAL	133 076 000 €	142 550 500 €

PROPOSITION DETAILLEE PAR PROGRAMME

Le budget de la politique publique s'établit en 2016 à 142 550 500 € dont 137 075 000 € pour le programme 411 dont 135 200 000 € pour le paiement des allocations individuelles RSA et 475 000 euros pour la gestion des indus.

PROGRAMME 411 - VERSEMENT DES ALLOCATIONS

Le montant des crédits affectés au programme 411 s'élève à 137 075 000 € dont 135 200 000 € pour le paiement des allocations.

* Dépenses liées au versement de l'allocation

Les dépenses pour le versement des allocations individuelles RSA (compris dans le programme 411) sont **en hausse de 6,7 % par rapport au Budget Primitif 2015 + Budget Supplémentaire 2015**, pour tenir compte :

- * des revalorisations du montant de l'allocation qui interviendront au 1er avril 2016 (revalorisation annuelle liée à l'inflation), et en septembre 2016 (+ 2%) dans le cadre du rattrapage du niveau de l'allocation par rapport au niveau du SMIC décidée suite à l'adoption du plan pauvreté ;
- * d'une hypothèse de hausse du nombre d'allocataires, estimée a minima à +1,3%.

Au 30 septembre 2015, le département comptait 22 837 allocataires du RSA socle et socle+activité, allocataires CAF et 257 allocataires MSA (NB : allocataires : foyers ayant un droit payable – source données consolidées CAF Elisa), soit une hausse de + 3,3 % en un an des allocataires CAF et 7,5 % des allocataires MSA.

L'évolution du nombre d'allocataires CAF en 2015 a été marquée par :

- l'augmentation d'allocataires du RSA socle, c'est-à-dire des personnes ne disposant d'aucune autre ressource complémentaire à l'allocation, dont le nombre évolue de 19 0165 en septembre 2014 à 19 574 en septembre 2015 (+ 2.7%) ;
- mais surtout une augmentation plus marquée du nombre d'allocataires cumulant RSA socle et RSA socle + activité, dont le nombre passe de 3 038 en septembre 2014 à 3 263 en septembre 2015 (+ 7,4%).

Pour 2016, le maintien d'une prévision à la hausse du nombre de bénéficiaires du RSA semble nécessaire en raison :

- * d'une croissance économique qui reste insuffisante dans ses projections pour générer une réduction significative du chômage ;
- * de l'augmentation du nombre de chômeurs de longue durée (+ d'un an) qui s'établit à 26 986 demandeurs d'emploi en novembre 2015, soit + 10,2% en un an (source : DIRECCTE).

Le budget du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dévolu au versement des allocations s'élève donc à **135 200 000 €** en 2016.

* Dépenses liées au cofinancement des contrats aidés

Les crédits dédiés au cofinancement des contrats aidés dans le secteur non marchand (CAE : contrats d'accompagnement vers l'Emploi) et des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) font l'objet d'une réduction liée aux contraintes budgétaires en 2016.

Pour rappel, la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) 2015 s'élevait à 3 M€ Elle comprenait un volet d'aide aux postes au profit du secteur de l'IAE (Insertion par l'activité économique) pour 2,1 M€ et un autre volet de 0,9M€ pour le cofinancement de contrats aidés du secteur non marchand (CUI – CAE) en 2015 et au titre des soldes financiers des engagements des CAOM antérieures.

La CAOM 2015 avait permis de financer 160 contrats aidés CUI-CAE d'une part, et de cofinancer 109 ETP représentant 15% de volumétrie départementale totale en matière d'aides aux postes de contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) dans le secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) d'autre part.

Les 730 ETP fléchés vers les seuls ateliers et chantier d'insertion (ACI), dont 109 ETP financés par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, représentent un contrat de travail pour 786 bénéficiaires du RSA sur 1 748 personnes que ces ACI ont embauché en 2015 (45% de bénéficiaires du RSA).

En 2016, le Département met un terme au cofinancement de nouveaux contrats aidés du secteur non marchand (contrat d'accompagnement à l'emploi CAE). En effet, les objectifs et la volumétrie des contrats aidés relèvent de l'Etat, et leur prescription est assurée par Pôle Emploi. La lisibilité de cette intervention restait donc limitée dans le cadre de l'offre d'insertion déployée par le Département. Des crédits à hauteur de 300 000€ sont toutefois inscrits pour solder les contrats engagés au titre des anciennes CAOM antérieures à 2016 sur le dispositif.

Le Département poursuivra cependant son soutien au financement des CDDI, en raison de l'enjeu que constitue l'Insertion par l'Activité Economique dans l'offre de service d'insertion. Ce soutien départemental sera en diminution en 2016, à hauteur de 1,1 M€, contre 2,1 M€ en 2015, sachant qu'une stratégie concertée avec l'Etat permettra de limiter l'impact pour les structures et de stabiliser autant que possible leur volume d'offre d'insertion (agrément), grâce au relais des crédits de l'enveloppe régionale de la DIRECCTE affectée à l'IAE.

Le budget total du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle dévolu au cofinancement des contrats aidés s'élève donc à **1 400 000 €** en 2016.

* Dépenses liées à la gestion des indus

Des crédits à hauteur de **475 000 €** sont inscrits en dépenses de fonctionnement pour 2016 pour la gestion des indus.

Au total, les crédits de paiement 2016 consacrés au programme 411 s'élèvent à 137 075 000 € en dépenses de fonctionnement.

PROGRAMME 412 - DEVELOPPEMENT DES ACTIONS D'INSERTION

C'est majoritairement sur ce programme que sont imputées les dépenses relatives à la mise en œuvre du programme départemental d'insertion pluriannuel (PDI), adopté en juin 2011, et actualisé par avenant en septembre 2014 pour la période 2014-2015. Pour l'année 2016, de nouvelles orientations et priorités d'affectation de crédits pour ces actions d'insertion seront définies dans le cadre de l'élaboration d'un **Programme Départemental d'Insertion (PDI)**.

Afin de financer ces actions en garantissant une continuité dans le temps, le programme 412 est composé de dépenses relevant pour une part d'autorisations d'engagement millésimées.

Pour l'année 2016, une autorisation d'engagement (enveloppe pluriannuelle) est proposée à hauteur de 3 752 600 € avec une ouverture de crédits de paiement s'élevant à 2 286 850 € pour l'année 2016 (au plus près de la réalité du réalisé prévisionnel 2015, à savoir 60%, sauf exception, en acompte au moment de la signature de la convention et 40% en solde sur N+1).

Sur cette nouvelle AE :

* 1 520 400 € (soit 40,5%) des crédits sont affectés à des actions d'accompagnement (mesures d'accompagnement en tant que référent unique, actions support à l'accompagnement pour des bénéficiaires du RSA),

* 2 232 200 € (soit 59,5%) des crédits sont affectés aux offres d'insertion (soutien à des ateliers et chantiers d'insertion, soutien à des entreprises de travail temporaire d'insertion, actions de mise à l'emploi et de diagnostic, soutien à des mesures d'accompagnement des bénéficiaires du RSA créateurs d'activité).

Dépenses sur AE 2016	Total AE	CP 2016	CP 2017
Actions d'accompagnement	1 520 400,00 €	912 240,00 €	608 160,00 €
Offres d'insertion	2 232 200,00 €	1 374 610,00 €	857 590,00 €
TOTAL	3 752 600,00 €	2 286 850,00 €	1 465 750,00 €

A cette somme de 2 286 850 € s'ajoutent 1 598 215 € correspondant au solde des crédits de paiement des AE antérieures à 2016 : ce sont des actions d'insertion réalisées avant le 31 décembre 2015 et pour lesquelles l'évaluation est à réaliser en 2016 afin de déterminer le solde à payer.

Enfin, le programme 412 se compose également de 286 500 € de dépenses hors AE :

- 70 000 € pour le fonds territorial d'insertion (FTI), les modules « connaissance de soi » et la création courant 2012 d'un nouveau fonds territorial pour les démarches participatives,

- 10 000 € pour des prestations diverses dont les frais de gestion de l'agence de service et paiements (ASP) concernant les CUI, les frais de gestion CAF concernant les allocations et les annonces légales,
- 206 500 € pour l'intégration du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), antérieurement inscrite au titre des CTDD.

Synthèse du programme 412

Annonces - réceptions / Prestations (dont frais de gestion ASP/CAF)	10 000,00 €
FTI + Modules + Fonds participatif + actions départementales innovantes...	70 000,00 €
Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)	206 500,00 €
Soldes AE 2013 (à répartir par territoire)	40 831,00 €
Soldes AE 2014 (à répartir par territoire)	104 343,58 €
Soldes AE 2015 (à répartir par territoire)	1 453 040,42 €
C.P. AE 2016 (acomptes 2016)	2 286 850,00 €
TOTAL PROGRAMME 412	4 171 565,00 €

Au total, les crédits de paiement 2016 consacrés au programme 412 s'élèvent à 4 171 565 € en dépenses de fonctionnement.

PROGRAMME 413 - MOYENS DEPARTEMENTAUX INSERTION

Les dépenses s'élèvent à **158 300 €** et correspondent à des dépenses logistiques de la collectivité mises en œuvre dans le cadre de la politique insertion (marché informatique) et à une partie des moyens matériels (affranchissement) dédiés à l'insertion.

La proposition sur ce programme se décompose ainsi :

- * 16 000 € pour l'entretien et les dépenses d'énergie des bâtiments des services territoriaux économie solidaire et insertion ;
- * 100 000 € pour un marché informatique avec la structure IMAGINE ;
- * 42 300 € pour les crédits insertion d'affranchissement (courriers adressés aux bénéficiaires du RSA) et documentation.

PROGRAMME 414 - MOBILISATION DES POLITIQUES PUBLIQUES A L'INSERTION

Afin d'amplifier l'impact en matière d'insertion sociale et professionnelle sur son territoire, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle consacre une enveloppe pour financer des projets participant à l'effort d'insertion de bénéficiaires du RSA et portés par d'autres politiques publiques que l'insertion. Par l'ambition d'une politique d'insertion transversale, c'est la mobilisation de l'ensemble des forces et leviers du Département qui est recherchée.

Le programme 414 a vocation à susciter la créativité dans les projets d'insertion et crée de multiples opportunités d'insertion pour les personnes fragilisées.

En 2016, la priorité d'intervention de ce programme est revisitée pour prendre en charge :

*** les actions portées par des directions acheteuses dans le cadre de leurs propres supports d'interventions**

Exemples : le nettoyage des locaux avec le marché pour l'entretien du site du Centre Administratif Départemental (CAD) dans le cadre d'un marché d'insertion (article 30 du code des marchés publics) ; le remplacement d'agents d'entretien de locaux du département dans les territoires ; les supports dédiés à l'accueil et à l'animation du château de Lunéville (accueil touristique, logistique, espaces verts et parc, entretien propreté, communication et valorisation).

Cette priorité représente le plus gros effort financier au sein du programme (environ 500 000 €).

*** les actions portées par des directions dans le cadre de leurs besoins de compétences ponctuels (remplacement de personnels, pics d'activité)**

Exemple : mobilisation d'opérateurs de l'insertion par l'activité économique (association intermédiaire et entreprise de travail temporaire d'insertion essentiellement) pour mettre en relation des allocataires du RSA pour répondre aux besoins de compétences exprimés par les directions et services (centraux et territoriaux). Ces supports de mises en situation de travail permettent de repérer et de valoriser des compétences de publics connus par les équipes insertion et leurs partenaires locaux.

Les retombées attendues pour la politique insertion vise à une montée en charge de la compétence des publics, dans la durée, grâce à la démultiplication de leurs mises en situation de travail, et par conséquent d'un revenu d'activité croissant, leur passage du RSA socle à la prime d'activité, qui remplace le RSA activité et l'ASS (allocation de solidarité spécifique qui était versée par Pôle emploi).

Les mises en situation de travail recourent de fait un certain nombre de métiers exercés au sein des politiques publiques départementales (travail administratif, accueil, archivage, entretien, propreté, espaces verts, travaux d'entretien du bâtiment, logistique, protocole, service, cuisine - collèges-, déménagement, enquête, communication). La forte diversité des mises en situation de travail procure un fort intérêt pour les publics en insertion car la recherche des profils mobilisables s'en trouve élargie.

Ce registre d'actions mobilise environ 100 000 €

*** les actions liées à la participation à l'effort d'insertion de partenaires récurrents et structurants du département**

Exemple : la profession agricole à travers la charte agricole et le partenariat spécifique avec des organismes professionnels agricoles en lien avec la politique du développement économique ; les opérateurs de la mobilité

solidaire (APIC (ex roues libres) sur Terre de Lorraine ; Trans'boulot sur le Pays Haut) en lien avec la politique mobilité - transports de la collectivité ; les partenaires de la politique personnes âgées – personnes handicapées à travers la professionnalisation d'allocataires sur les métiers de services aux personnes dépendantes, en lien avec une offre de formation de la région et d'une association permettant de réaliser le lien entre les besoins de compétences de ces employeurs et les publics en insertion (Pays Haut – partenariat avec l'ADEF – Association pour le Développement des Emplois Familiaux).

Ce registre d'actions mobilise environ 250 000 €

*** les actions davantage liées à la remobilisation sociale des allocataires du RSA**

Exemple : l'accompagnement social au sein des résidences sociales, en lien avec la mission habitat et politique de la ville ; Sport et Insertion qui consiste à mobiliser les compétences d'associations sportives et du CDOS (comité départemental Olympique et Sportif) pour proposer des supports d'activités sportives, en présence d'un travailleur social, pour travailler la resocialisation des personnes, leur confiance en soi afin d'avoir des bases à l'issue de ces activités (trimestrielles) permettant de travailler avec elles leur projet professionnel.

Ces actions permettent d'accompagner le bénéficiaire globalement (sur des problématiques de bien-être, de confiance en soi, de socialisation, d'image de soi) pour provoquer l'effet levier suffisant pour aborder, a posteriori, les questions plus ciblées sur l'insertion professionnelle.

Ce registre d'actions mobilise environ 150 000 €

Au titre de l'ensemble de ces actions, un budget à hauteur de 1 000 000 € est proposé sur ce programme 414.

PROGRAMME 415 - AIDE PERSONNALISEE DE RETOUR A L'EMPLOI (APRE)

L'APRE départementalisée était gérée, pour le compte de l'Etat, par le département.

Alimentée jusqu'en 2015 par le fonds national des solidarités actives (FNSA), le financement de l'APRE n'a pas été reconduit en 2015 dans le projet de loi de finances.

Les crédits inscrits au BP correspondent donc à des versements sur des engagements antérieurs au 31 décembre 2014. Le versement pouvant intervenir jusqu'à cinq années maximum après l'octroi de l'aide (notamment dans les cas de financement de permis de conduire), un montant sera provisionné jusqu'à extinction totale du dispositif.

Les estimations réalisées par la direction sur la base des dossiers en cours sont les suivantes : 145 635 € pour 2016, 41 000 € pour 2017 et 20 000 € pour 2018.

Au total, les crédits de paiement 2016 consacrés au programme 415 s'élèvent à 145 635 € en dépenses de fonctionnement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND Alde** et **Mme PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT Michèle** et **LASSUS Anne**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 5 - 1 - MISSION DEVELOPPEMENT ET INSERTION - 12 - INSERTION

Mme BALON, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 5 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- approuve les orientations fixées,
- prend acte des éléments de présentation budgétaire,
- et précise que les inscriptions correspondantes sont détaillées dans les éditions légales du projet de budget primitif 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Développement et Insertion		
Pol. Sect.	Insertion	133 076 000	142 550 500
Programme	P411 - 411 Versement des allocations	126 692 000	137 075 000
	P412 - 412 Développement des actions d'insertion	3 990 000	4 171 565
	P413 - 413 Moyens départementaux insertion (hors RH)	194 000	158 300
	P414 - 414 Mobilisation des politiques publiques à l'insertion	1 400 000	1 000 000
	P415 - 415 Aide personnalisée de retour à l'emploi	800 000	145 635

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
17	Revenu de solidarité active	132 951 000	142 219 000
65	Autres charges de gestion courante	0	206 500
68	Dotations aux provisions	125 000	125 000
TOTAL		133 076 000	142 550 500

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En €

Niveau	Libellé	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
Mission	Développement et Insertion		
Pol. Sect.	Insertion	8 620 000	7 830 000
Programme	P411 - 411 Versement des allocations	7 820 000	7 830 000
	P415 - 415 Aide personnalisée de retour à l'emploi	800 000	0

Chapitre	Libellé chapitre	CP voté BP 2015	Proposition du Président CP 2016
017	Revenu de solidarité active	8 500 000	7 700 000
78	Reprises sur amortissements et provisions	120 000	130 000
TOTAL		8 620 000	8 330 000

Cette délibération est adoptée à la majorité :

- 28 voix pour

- 18 voix contre (élus du groupe "Union de la Droite et du Centre")

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016

LE **PRESIDENT** DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Meurthe-et-Moselle Departmental Council, which is circular and contains a central emblem with a figure holding a staff and a sun. The text around the seal reads "CONSEIL DEPARTEMENTAL MEURTHE ET MOSELLE". To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN